



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 715

Texte de la question

PLAN AUTISME

M. le président. La parole est à Mme Martine Pinville, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Martine Pinville. Ma question s'adresse à Mme Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Aujourd'hui, mardi 2 avril, a lieu la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, qui vise à mieux informer le grand public sur les réalités de ce trouble du développement. L'autisme est un handicap qui touche une personne sur cent cinquante dans le monde ; dans notre pays, les personnes autistes seraient environ 600 000. Même si des progrès ont été accomplis en termes de diagnostic et d'accompagnement depuis la reconnaissance, en 1995, de l'autisme comme handicap, les attentes des familles demeurent immenses, au regard de la pénurie des réponses qui leur sont apportées. Malheureusement, les personnes autistes et leurs familles se trouvent encore trop souvent confrontées à des difficultés relatives au diagnostic, à la scolarisation, à l'accompagnement ou à la prise en charge, ou même à l'intégration sociale.

Dans le cadre des travaux du Comité national de l'autisme, qui ont été menés en concertation avec les associations, les chercheurs et les professionnels, mais aussi avec mes collègues Gwendal Rouillard et Philip Cordery, j'ai effectué des auditions et fait des rencontres qui m'ont permis de mesurer les attentes des familles dont un membre nécessite une prise en charge.

Nous nous devons de répondre à une extrême urgence, celle d'améliorer la prise en charge dans le secteur médico-social, pour les enfants comme pour les adultes, en créant des places dans les meilleurs délais. Je pense également à l'attente des familles d'enfants autistes qui ne sont toujours pas scolarisés.

De plus, la Haute autorité de santé a, sur ce sujet, préconisé des interventions éducatives et comportementales coordonnées,...

M. le président. Merci.

Mme Martine Pinville. ...qui permettent aux enfants et aux adolescents de faire des progrès réels.

(Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion*. Madame la députée, en ce 2 avril, Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, je voulais vous dire que le troisième plan autisme était prêt.

Je le présenterai devant le Conseil national de l'autisme que vous présidez, madame, car je lui dois bien cela.

Ce plan, en effet, a été élaboré en grande partie au sein de ce comité national, dans la plus grande concertation avec les associations de parents, les professionnels et les représentants des collectivités territoriales.

Je le présenterai ici, devant les parlementaires qui, je le sais, ont créé un groupe d'études consacré à l'autisme, où ils sont très nombreux et très motivés. Je le présenterai, enfin, devant la commission des affaires sociales, si la présidente m'y invite.

Je peux d'ores et déjà vous donner le cadre général de ce plan. Il entend respecter les recommandations de la Haute autorité de santé et les bonnes pratiques qu'elle a préconisées, à savoir des pratiques comportementales

et développementales. Nous en irriguerons l'ensemble des territoires et des régions.

M. Claude Goasguen. Il faut davantage d'auxiliaires de vie scolaire !

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. Voilà pour le cadre général.

Il y a cinq axes, dans notre plan. Le premier, c'est la prévention, la détection et le repérage précoce : nous savons qu'il est possible dès dix-huit mois et que si nous le faisons, nous avons la possibilité de donner une chance aux enfants concernés.

Nous irriguerons tout le territoire ; nous rénovons les centres d'action médico-sociale précoce, les CAMSP...

Mme Bérengère Poletti. Avec quels moyens ?

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. ...nous les ouvrirons aux nouvelles méthodes qui sont désormais préconisées. Nous allons mettre en place un véritable réseau de repérage.

Le deuxième axe, c'est l'accompagnement des parcours, pour éviter les ruptures. La plus grande rupture a lieu au moment du passage de l'enfance à l'âge adulte : il existe peu de réponses aujourd'hui et nous allons faire des propositions précises.

Mme Bérengère Poletti. Avec quels moyens ?

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. Le troisième axe est le soutien aux parents.

M. Claude Goasguen. Il faut des AVS !

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. Nous avons besoin que les centres de ressources autisme, les CRA, soient de véritables centres d'écoute pour les parents. Nous mettrons en place un portail internet, où ils pourront obtenir des informations.

Mme Catherine Vautrin. Avec quel budget ?

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. Nous créerons des structures de répit pour les parents, où ils pourront mettre leurs enfants et se retrouver en famille.

Nous appuierons évidemment la formation et la recherche (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*)...

M. le président. Merci.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 715

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 avril 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 avril 2013](#)